

Foire Aux Questions (FAQ)

Procédure de réclamation des employés et des retraités de Sears Canada

FAQ pour les employés représentés par le Représentant juridique des employés

Cette Foire Aux Questions (FAQ) est destinée à compléter les documents fournis par FTI Consulting Canada Inc. en sa qualité de contrôleur des entités de Sears Canada¹ dans le cadre des procédures de la LACC (le « **Contrôleur** »), en particulier aux employés des entités de Sears Canada reliés au Procédure de réclamation des employés et des retraités.

Si les renseignements contenus dans cette FAQ contredisent l'information contenue dans le matériel, la correspondance, les formulaires ou tout autre document fourni par le Contrôleur ou l'Ordonnance sur les procédures de réclamation des employés et des retraités du 22 février 2018, fiez-vous aux documents fournis par le Contrôleur et à l'Ordonnance sur les procédures de réclamation des employés et des retraités du 22 février 2018. Les mots commençant par une majuscule dans cette FAQ ont le sens qui leur est attribué dans l'Ordonnance sur les procédures de réclamation des employés et des retraités du 22 février 2018.

Les documents mentionnés ci-dessus sont disponible (en français et en anglais) à <http://cfcanada.fticonsulting.com/searscanada/Employee.htm>.

¹ Les entités de Sears Canada sont Sears Canada Inc., 9370-2751 Québec Inc. (anciennement Corbeil Electrique Inc.), 191020 Canada Inc. (anciennement S.L.H. Transport Inc.), The Cut Inc., Sears Contact Services Inc., Initium Logistics Services Inc., Initium Commerce Labs Inc., Initium Trading And Sourcing Corp., Sears Floor Covering Centres Inc., 173470 Canada Inc., 2497089 Ontario Inc., 6988741 Canada Inc., 10011711 Canada Inc., 1592580 Ontario Limited, 955041 Alberta Ltd., 4201531 Canada Inc., 168886 Canada Inc., 3339611 Canada Inc. et SearsConnect.

Table des matières

Nombre	Description	Numero de page
<u>L'ensemble du processus</u>		
1.	Qu'est-ce que le Processus de réclamation des employés et des retraités?	5
2.	Qui a décidé quelle serait ma Demande de résiliation?	5
3.	Pourquoi ne puis-je pas soumettre ma propre Demande de résiliation pour ce que Sears Canada me doit?	6
4.	Que dois-je faire avec les informations contenues dans le Paquet de réclamations?	6
a	Mes renseignements personnels sont corrects. Que dois-je faire?	6
b	Mes renseignements personnels sont incorrects. Que dois-je faire?	6
5.	Qu'arrive-t-il si Sears me devait de l'argent pour quelque chose qui n'est pas lié à ma Demande de résiliation (« autres réclamations d'employés »)?	7
6.	Preuves de réclamation pour les « autres réclamations d'employés »	7
7.	Qu'est-ce que je dois soumettre avec ma preuve de réclamation?	8
8.	Qu'est-ce qu'une réclamation contre les administrateurs et les dirigeants («réclamation de A & D»)?	8
9.	Quel est le processus après avoir soumis ma Preuve de réclamation ou ma réclamation A & D?	9
<u>Questions spécifiques concernant la demande de résiliation</u>		
10.	J'ai été congédié sans motif (par exemple, Sears n'a pas mis fin à mon emploi en raison de mon rendement ou d'une autre inconduite):	11
a	Qu'est-ce qui est inclus dans ma demande de résiliation?	11

b	Comment ma réclamation de résiliation a-t-elle été calculée?	11
11.	Qu'est-ce que la formule de départ de la common law?	12
12.	Pouvez-vous donner des exemples du fonctionnement de la formule de départ de la common law?	13
13.	Pourquoi le préavis de travail est-il soustrait de la période de versement de l'indemnité de départ?	14
14.	Aurai-je droit à une demande de résiliation si j'ai reçu un préavis de travail?	14
15.	J'ai un contrat d'emploi qui précisait quelle serait ma période de préavis. Quelle sera ma réclamation?	14
16.	Mon emploi auprès de Sears s'est arrêté avant le 22 juin 2017 (la «date de dépôt») et je recevais des paiements de maintien du salaire, qui ont pris fin à la date de dépôt. Quelle sera ma réclamation?	14
17.	Ma déclaration personnelle dit que j'ai démissionné mais je n'ai pas démissionné. Que fais-je?	15
18.	Ma déclaration personnelle dit que j'ai été licencié pour cause, mais je ne suis pas d'accord avec les raisons pour mon licenciement. Que fais-je?	15
19.	Qu'arrive-t-il si je suis un employé qui participe également au régime de retraite à prestations déterminées de Sears?	15
20.	Qu'arrive-t-il si je suis un employé du régime de retraite à cotisations déterminées Sears?	15
21.	Je ne suis pas d'accord avec la façon dont ma demande de cessation d'emploi a été calculée. Que puis-je faire?	15
22.	En raison de mon âge et de mon ancienneté, j'avais droit à une réduction à vie à la fin de mon emploi. Comment serai-je indemnisé?	16
23.	Qu'arrive-t-il si j'ai une garantie du client émise par une entité de Sears Canada?	16
<u>Questions spécifiques concernant le dépôt d'une preuve de réclamation</u>		

24.	Qu'est-ce qu'un avis de cession?	16
25.	J'ai une autre réclamation d'employé. Quelle est la différence entre une réclamation de période pré-dépôt et une réclamation de période de restructuration?	16
26.	Comment savoir si ma réclamation est sécurisée? Qu'est-ce que cela veut dire?	16
27.	Quel taux d'intérêt devrais-je facturer?	17
<u>La distribution</u>		
28.	Vais-je recevoir le montant total de mes réclamations?	17
29.	Quand recevrai-je une distribution?	17
<u>Programme de protection des salariés</u>		
30.	J'ai entendu parler du Programme de protection des salariés. Comment cela marche?	17
31.	Quand puis-je postuler pour le Programme de protection des salariés?	18
<u>Le fonds de difficultés</u>		
32.	Puis-je quand même faire une demande pour le fonds de difficultés?	18

L'ensemble du processus

1. Qu'est-ce que le Processus de réclamation des employés et des retraités?

Le Processus de réclamation des employés et des retraités est un processus approuvé par la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « **Cour** ») pour identifier, calculer et soumettre les réclamations des employés et des retraités des entités de Sears Canada. Une réclamation, dans ce contexte, signifie simplement quelque chose qui vous est dû par l'une des entités de Sears Canada et / ou ses administrateurs ou dirigeants.

Le Processus de réclamation des employés comprend deux processus différents pour traiter toutes les réclamations potentielles que vous, en tant qu'ancien employé de Sears, pourriez avoir.

Le premier processus concerne les réclamations relatives à la cessation de votre emploi (appelées « **Demandes de résiliation** »). Le Contrôleur vous fournira un Relevé de réclamation de résiliation qui établira les montants de votre réclamation ou vous enverra un courriel contenant des instructions pour que vous puissiez accéder à un portail Web où votre Relevé de réclamation de résiliation sera établi. Cette réclamation est calculée en fonction de vos informations personnelles qui vous sont également fournies.

Le deuxième processus consiste à présenter une preuve de réclamation pour des réclamations qui ne sont pas des réclamations de résiliation ou des réclamations de garantie à vie (décrites ci-dessous) ou des réclamations contre les administrateurs et / ou les dirigeants des entités de Sears Canada (appelées « **autres réclamations d'employés** »). Ce qui constitue une autre réclamation d'employé est décrit plus en détail ci-dessous.

Tous les documents nécessaires liés à ces deux processus seront soit inclus dans la Trousse de réclamation qui a été envoyé à tous les anciens employés enregistrés avec une demande de résiliation soit mis à disposition sur le site Web du contrôleur.

Si vous n'avez pas reçu de trousse et que vous croyez que vous pourriez avoir une réclamation, veuillez communiquer avec le Représentant juridique des employés à SearsCanadaEmployees@upfhlaw.ca ou au 1-844-855-8352 ou communiquez avec le Contrôleur à SearsEmployeeClaimSite@fticonsulting.com ou 1-855- 649-8113.

2. Qui a décidé quelle serait ma Demande de résiliation?

Votre Demande de résiliation a été calculée à l'aide de la méthodologie de règlement des demandes de résiliation approuvée par la Cour. Les Entités Sears Canada, en consultation avec le Contrôleur, et en étroite collaboration avec le Représentant

juridique des employés, ont élaboré la méthodologie des demandes de résiliation pour les types et le calcul des réclamations que les anciens employés pourraient avoir contre les entités de Sears Canada.

Cette approche était considérée comme la meilleure option pour un processus simplifié de traitement de toutes les réclamations liées à l'emploi. Ce processus simplifié utilise une variété de formules pour calculer votre indemnité de cessation d'emploi et de résiliation, et votre demande est évaluée selon la formule qui vous donne le calcul le plus élevé qui vous est offert selon la méthode des demandes de cessation d'emploi.

3. Pourquoi ne puis-je pas soumettre ma propre Demande de résiliation pour ce que Sears Canada me doit?

Une évaluation individualisée de la réclamation de chaque employé est impraticable et aurait consommé énormément de temps et de ressources, au détriment des employés, entre autres.

Les entités de Sears Canada, le Contrôleur et le Représentant juridique des employés ont déterminé qu'il serait approprié d'établir un processus et une méthodologie convenus pour la quantification des réclamations des employés compte tenu du grand nombre d'employés, de la complexité de ces réclamations, du défi des preuves individuelles de réclamation, et le besoin potentiel de conseils juridiques individualisés.

La méthodologie et les formules qui ont été élaborées dans la procédure de réclamation des employés sont des méthodes justes et raisonnables pour déterminer votre droit à la cessation d'emploi et à l'indemnité de départ en fonction de tous les principes juridiques pertinents, y compris les lois, les politiques Sears et la jurisprudence.

La seule chose que vous devez faire pour votre demande de résiliation est d'examiner vos renseignements personnels contenus dans votre trousse de réclamation de résiliation qui vous est envoyée par la poste ou sur le portail Web auquel vous aurez accès après avoir reçu une notification par courriel.

4. Que dois-je faire avec les informations contenues dans le Paquet de réclamations?

Passez en revue les documents dans votre dossier de réclamations. Plus précisément, vérifiez les renseignements personnels figurant sur votre relevé de réclamations de résiliation.

a. Mes renseignements personnels sont corrects - que dois-je faire?

Vous n'avez pas besoin de faire quoi que ce soit. Si vos renseignements personnels figurant sur votre relevé de réclamation de résiliation sont exacts, le montant de votre demande de cessation d'emploi est indiqué sur l'état des réclamations de résiliation.

b. Mes renseignements personnels sont incorrects. Que dois-je faire?

Si vous n'êtes pas en accord avec les renseignements personnels contenus dans votre relevé de réclamation de résiliation, vous devez soumettre une demande de correction au contrôleur avant 17 h 00 (Heure de Toronto) le 7 mai 2018.

Vous pouvez soumettre une demande de correction en corrigeant vos renseignements personnels directement sur le site Web des réclamations du Surveillant (<https://employee.searsclaimsite.com>) après vous être connecté en utilisant le nom d'utilisateur et le mot de passe qui vous ont été fournis dans un courriel ou une lettre du contrôleur. Si vous n'avez pas reçu de courriel ou de lettre du Contrôleur avec ces informations, veuillez contacter le Contrôleur par courriel à l'adresse suivante:

SearsEmployeeClaimSite@fticonsulting.com

Si vous n'êtes pas en mesure d'accéder au site Web de réclamation du Contrôleur, vous pouvez demander une copie papier du Formulaire de demande de correction auprès du Contrôleur, le remplir et l'envoyer par la poste ou par courrier électronique au Contrôleur à l'adresse suivante:

FTI Consulting Canada Inc., Sears Canada Monitor

Tour TD Waterhouse

79, rue Wellington Ouest

Suite 2010, P.O. Box 101

Toronto (Ontario) M5K 1G8

Attention: Processus de réclamation des employés et des retraités de Sears Canada

Courriel: SearsEmployeeClaimSite@fticonsulting.com

Télécopieur: 416-649-8101

Veillez suivre les instructions contenues dans le formulaire de demande de correction.

5. Qu'arrive-t-il si Sears me devait de l'argent pour quelque chose qui n'est pas lié à ma Demande de résiliation?

Si vous croyez que vous avez une réclamation contre les Entités Sears Canada pour des montants non liés à votre cessation d'emploi, vous pouvez avoir une « **autre réclamation d'employé.** » Une autre réclamation d'employé signifie tout droit ou réclamation contre les entités de Sears Canada qui n'est pas un Réclamation de résiliation, Réclamation de réduction à vie, Réclamation de garantie (voir les questions

22 et 23 ci-dessous) ou tout droit ou réclamation contre tout administrateur et / ou dirigeant d'une entité de Sears Canada.

6. Preuves de réclamation pour les « autres réclamations d'employés »

Si vous avez une réclamation contre les Entités Sears Canada pour quelque chose qui n'est pas une Réclamation de résiliation, une Réclamation à vie, une Réclamation de garantie ou une Réclamation des Administrateurs et Officiers (discutée ci-dessous), vous devez remplir et déposer un Formulaire de Preuve de Réclamation, **qui doit être reçu par le Contrôleur le ou avant le 9 avril 2018 à 17h00.**

Quelques exemples de réclamations qui ne sont pas liées à votre demande de résiliation peuvent être: 1) une réclamation pour des biens endommagés; 2) une réclamation pour les dépenses impayées; ou 3) si vous avez intenté une action devant Sears avant le 22 juin 2017, comme une action en justice relative aux droits de la personne ou à la Cour des petites créances, vous devrez présenter le montant comme réclamation sur un formulaire de preuve de réclamation.

Pour accéder au formulaire de preuve de réclamation, visitez le site Web du contrôleur [ici](#) et suivez la lettre d'instructions de preuve de réclamation qui se trouve [ici](#).

Les preuves de réclamation doivent être livrées au contrôleur par courrier ordinaire prépayé, par courrier recommandé, par messagerie, par livraison personnelle, par télécopieur ou par courriel à l'adresse suivante:

FTI Consulting Canada Inc., Sears Canada Monitor

Tour TD Waterhouse

79, rue Wellington Ouest

Suite 2010, P.O. Box 101

Toronto (Ontario) M5K 1G8

Attention: Processus de réclamation des employés et des retraités de Sears Canada

No de télécopieur: 416-649-8101

Courriel pour les réclamations des employés:
SearsEmployeeClaimSite@fticonsulting.com

Assurez-vous de fournir suffisamment de documentation avec votre preuve de réclamation pour appuyer vos réclamations.

7. Qu'est-ce que je dois soumettre avec ma preuve de réclamation?

Vous aurez besoin des informations suivantes:

a) le nom légal complet de l'entité de Sears Canada qui, à votre avis, vous doit une dette;

b) le nom légal complet de la personne à qui vous croyez devoir la dette;

[Sur le formulaire de preuve de réclamation, l'entité Sears Canada applicable est le «débiteur» et vous êtes le «réclamant»]

c) si la réclamation que vous affirmez a été acquise par cession ou autre transfert d'une autre partie (voir question 24);

d) si la réclamation portait sur quelque chose d'exigible avant le 22 juin 2017 (réclamation relative à une «période de dépôt préalable») ou après le 22 juin 2017 (réclamation relative à une «période de restructuration») (voir la question 25);

e) le montant total que vous êtes dû et quelle est la devise pour laquelle la réclamation est faite;

f) si la réclamation est garantie / quelle partie de la réclamation est garantie (voir la question 26);

g) documentation à l'appui.

[Il est important que vous incluez des copies de toutes les pièces justificatives pertinentes et disponibles afin d'établir votre réclamation]

8. Qu'est-ce qu'une réclamation contre les administrateurs et les dirigeants («réclamation de A & D»)?

Si vous avez une réclamation contre l'un des administrateurs et / ou des dirigeants d'une entité de Sears Canada, **vous devez remplir et déposer une preuve de réclamation de A & D afin qu'elle soit reçue par le Contrôleur le ou avant le 9 avril 2018 à 17h00.**

Pour accéder à un formulaire de preuve de réclamation de A & D, visitez le site Web du contrôleur [ici](#) et suivez la lettre d'instructions de preuve de réclamation de A & D [ici](#).

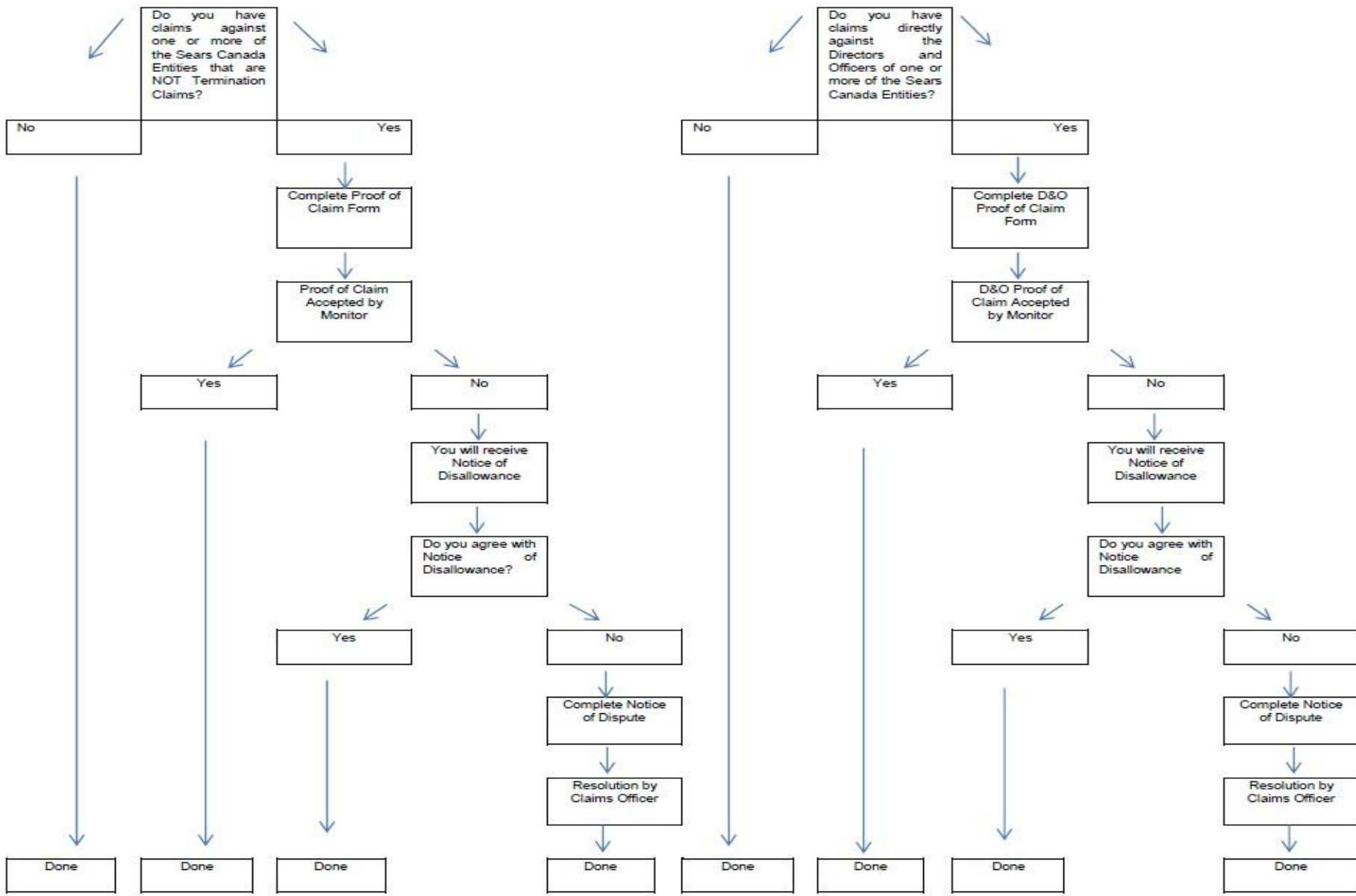
Des exemples de réclamations contre des administrateurs et des dirigeants comprennent le salaire impayé ou les salaires de base et les indemnités de vacances impayées.

Si vous avez des questions sur si quelque chose constitue une réclamation dans cette catégorie, veuillez nous contacter.

Si vous déposez une réclamation de A & D, vous devrez soumettre les mêmes informations que celles indiquées à la question 7.

9. Quel est le processus après avoir soumis ma Preuve de réclamation ou ma réclamation A & D?

Voir la page suivante pour l'organigramme.



Questions spécifiques concernant la demande de résiliation

10. J'ai été congédié sans motif (par exemple, Sears n'a pas mis fin à mon emploi en raison de mon rendement ou d'une autre inconduite):

a. Qu'est-ce qui est inclus dans ma demande de résiliation?

Votre demande de résiliation comprend toutes les réclamations que vous pourriez avoir concernant la cessation de votre emploi. Cela comprend toutes les demandes de cessation d'emploi et d'indemnités de départ et les avantages auxquels vous avez participé durant votre période de préavis, y compris les soins de santé et dentaires, l'assurance vie de base, les cotisations au régime de retraite à cotisations déterminées et plan d'aide associé.

Si vous n'avez pas reçu de prestations et n'avez pas participé au régime de retraite à cotisations déterminées, votre demande de résiliation sera fondée sur votre taux horaire moyen ou votre salaire de base pour la période de versement des indemnités de départ (voir la définition ci-dessous) plus 175 \$ pour la perte du rabais d'associé et l'accès au plan d'aide aux associés.

b. Comment ma réclamation de résiliation a-t-elle été calculée?

Pour les employés licenciés sans motif valable, la demande de cessation d'emploi est fondée sur **le plus élevé** de vos droits en vertu de ce qui suit:

- a) la législation sur les normes d'emploi;
- b) la politique de départ Sears avant 2016;
- c) la politique de départ de Sears après 2016; ou
- d) la formule de départ de la common law.

En règle générale, votre demande de cessation d'emploi est calculée en déterminant d'abord la plus longue période de préavis au cours de laquelle vous auriez été admissible à l'indemnité de cessation d'emploi et en soustrayant le montant de l'avis de travail reçu (ceci est votre « **Période de versement de l'indemnité de départ** »). Votre salaire ou traitement applicable sera appliqué à votre période de versement de l'indemnité de départ afin d'obtenir le montant qui vous aurait été payable pendant la période de versement de l'indemnité de départ.

Ce montant est majoré, le cas échéant, pour l'assurance-maladie, l'assurance dentaire, l'assurance-vie de base, les cotisations à un régime de retraite à cotisations déterminées, l'escompte associé et / ou le régime d'aide associé auquel vous auriez droit pendant votre période de préavis.

Si vous avez un plus grand droit en vertu de votre contrat d'emploi que vous auriez en vertu de l'une des méthodes ci-dessus, votre demande de résiliation sera le montant spécifié dans votre contrat d'emploi.

11. Qu'est-ce que la formule de départ de la common law?

La formule de départ de la common law est l'une des formules utilisées pour calculer le montant de la cessation d'emploi que Sears vous doit. La formule utilise les facteurs suivants pour calculer votre période de versement de l'indemnité de départ:

- Votre statut d'emploi (à temps partiel ou à temps plein);
- Votre niveau d'emploi (associé ou superviseur);
- Votre ancienneté;
- Votre âge;
- Votre taux de salaire ou salaire annuelle;
- La province ou la juridiction dans laquelle vous avez travaillé au moment de votre licenciement.

Ce sont les facteurs généralement pris en compte par les tribunaux pour déterminer le montant de l'avis auquel un employé a droit lorsque la période de préavis est évaluée dans le système de common law. Le tableau suivant décrit la période de préavis à laquelle vous avez droit, en fonction des facteurs ci-dessus:

Votre Position	Préavis de base	Semaines d'avis supplémentaires pour chaque année complète de service	Semaines d'avis supplémentaires fondées sur votre âge	Minimum/Maximum
Associé à temps partiel	2 semaines	2 semaines / chaque année complète de service	Ajouter 4 semaines si l'employé a plus de 55 au moment de la résiliation	Minimum: 2 semaines Maximum: 52 semaines
Associé à temps plein	4 semaines	2 semaines / chaque année complète de service	Ajouter 2 semaines si l'employé a 40-45 au moment de la résiliation Ajouter 3 semaines si l'employé a 46-50 au moment de la résiliation Ajouter 4 semaines si l'employé a 51-55 au moment de la résiliation Ajouter 5 semaines si l'employé a 56-60 au moment de la résiliation	Minimum: 4 semaines Maximum: 78 semaines

			Ajouter 8 semaines si l'employé a plus de 60 au moment de la résiliation		
Superviseurs	6 semaines	2.5 semaines / année de service	<p>Ajouter 2 semaines si l'employé a 40-45 au moment de la résiliation</p> <p>Ajouter 3 semaines si l'employé a 46-50 au moment de la résiliation</p> <p>Ajouter 4 semaines si l'employé a 51-55 au moment de la résiliation</p> <p>Ajouter 5 semaines si l'employé a 56-60 au moment de la résiliation</p> <p>Ajouter 8 semaines si l'employé a plus de 60 au moment de la résiliation</p>	<p>Minimum: 6 semaines</p> <p>Maximum: 78 semaines</p>	<p>6</p> <p>78</p>
Gestionnaires	8 semaines	3 semaines / année de service	<p>Ajouter 2 semaines si l'employé a 40-45 au moment de la résiliation</p> <p>Ajouter 3 semaines si l'employé a 46-50 au moment de la résiliation</p> <p>Ajouter 4 semaines si l'employé a 51-55 au moment de la résiliation</p> <p>Ajouter 5 semaines si l'employé a 56-60 au moment de la résiliation</p> <p>Ajouter 8 semaines si l'employé a plus de 60 au moment de la résiliation</p>	<p>Minimum: 8 semaines</p> <p>Maximum: 78 semaines</p>	<p>8</p> <p>78</p>
Vice-présidents divisionnaires	10 semaines	4 semaines / année de service	<p>Ajouter 2 semaines si l'employé a 40-45 au moment de la résiliation</p> <p>Ajouter 5 semaines si l'employé a 46-50 au moment de la résiliation</p>	<p>Minimum: 10 semaines</p> <p>Maximum: 104 semaines</p>	<p>10</p> <p>104</p>

			moment de la résiliation	
			Ajouter 8 semaines si l'employé a 51-55 au moment de la résiliation	
			Ajouter 10 semaines si l'employé a plus de 56 au moment de la résiliation	

12. Pouvez-vous donner des exemples du fonctionnement de la formule de départ de la common law?

L'exemple No. 1:

Un gestionnaire âgé de 44 ans ayant 15 ans de service et bénéficiant d'un préavis de travail de 8 semaines aurait la période de versement de l'indemnité de départ suivant en appliquant la formule de départ de la common law:

8 semaines (fourni à tous les gestionnaires)
+ 45 semaines (15 ans de service x 3 semaines pour chaque année)
+ 2 semaines (âgé de 44 ans)
= 55 semaines
- 8 semaines de préavis de travail
= **47 semaines**

L'exemple No. 2:

Un associé à temps plein âgé de 48 ans ayant 12 années de service et bénéficiant d'un préavis de travail de 8 semaines aurait la période de versement de l'indemnité de départ suivante en vertu de la formule de départ de la common law:

4 semaines (fourni à tous les associés à temps plein)
+ 24 semaines (12 ans de service x 2 semaines pour chaque année de service complété)
+ 3 semaines (âgé de 48 ans)
= 31 semaines
- 8 semaines de préavis de travail
= **23 semaines**

13. Pourquoi le préavis de travail est-il soustrait de la période de versement de l'indemnité de départ?

En common law et en vertu des lois sur les normes d'emploi au Canada, les employeurs qui licencient un employé sans motif doivent lui fournir un certain nombre

de semaines d'avis ou lui payer un montant équivalent au lieu de cet avis. En vertu de ces lois, un employeur n'est pas tenu de verser une indemnité de licenciement s'il a fourni un préavis de travail suffisant. D'après les dossiers des entités de Sears Canada, presque tous les employés ont reçu un préavis de travail et donc n'ont pas de droit au montant au lieu de ce préavisé.

14. Aurai-je droit à une demande de résiliation si j'ai reçu un préavis de travail?

Si votre période d'avis de travail a atteint ou dépassé vos droits calculés selon la méthode de règlement des indemnités de départ, vous n'aurez plus de réclamation de cessation d'emploi. Si votre période de préavis est inférieure à vos droits calculés selon la méthode des indemnités de départ, vous devrez présenter une réclamation en fonction de la différence entre la période de travail et le droit en vertu de la méthode des indemnités de départ (sauf si vous avez un contrat de travail avec droits contractuels).

15. J'ai un contrat d'emploi qui précisait quelle serait ma période de préavis. Quelle sera ma réclamation?

Votre demande de cessation d'emploi sera la plus élevée de (i) votre droit en vertu de votre contrat de travail, ou (ii) votre droit en utilisant la méthode décrite ci-dessus.

16. Mon emploi auprès de Sears s'est arrêté avant le 22 juin 2017 (la «date de dépôt») et je recevais des paiements de maintien du salaire, qui ont pris fin à la date de dépôt. Quelle sera ma réclamation?

Votre demande de cessation d'emploi sera le montant des paiements qui doivent encore vous être payés par les entités de Sears Canada.

17. Ma déclaration personnelle dit que j'ai démissionné mais je n'ai pas démissionné. Que fais-je?

Si vous avez démissionné avant la date de votre cessation d'emploi, votre réclamation de résiliation peut être évaluée à 0 \$. Toutefois, si vous souhaitez contester votre demande de résiliation, vous pouvez le faire en soumettant un formulaire de demande de correction au Contrôleur **au plus tard à 17h00 (Heure de Toronto) le 7 mai 2018**. Veuillez consulter les instructions à la question 4 (b) ci-dessus pour plus de détails sur la façon de soumettre ce formulaire.

18. Ma déclaration personnelle dit que j'ai été licencié pour cause, mais je ne suis pas d'accord avec les raisons pour mon licenciement. Que fais-je?

Si vous avez été congédié pour un motif valable, votre demande de cessation d'emploi peut être évaluée à 0 \$. Toutefois, si vous souhaitez contester votre demande de résiliation, vous pouvez le faire en soumettant un formulaire de demande de correction au Contrôleur **au plus tard à 17h00 (Heure de Toronto) le 7 mai 2018**. Veuillez consulter les instructions à la question 4 (b) ci-dessus pour plus de détails sur la façon de soumettre ce formulaire.

19. Qu'arrive-t-il si je suis un employé qui participe également au régime de retraite à prestations déterminées de Sears?

Si vous étiez inscrit au régime de retraite à prestations déterminées et / ou au régime complémentaire, ou si vous aviez droit à d'autres avantages postérieurs à l'emploi, une trousse distincte vous sera envoyée avec de plus amples renseignements.

20. Qu'arrive-t-il si je suis un employé du régime de retraite à cotisations déterminées Sears?

Les dommages pour la perte de contributions pendant votre période de préavis sont inclus dans votre déclaration de licenciement.

21. Je ne suis pas d'accord avec la façon dont ma demande de cessation d'emploi a été calculée. Que puis-je faire?

En tant qu'ancien employé représenté par le Représentant juridique des employés, vous êtes lié par la méthode de règlement des réclamations et vous ne pourrez pas modifier la façon dont votre demande de cessation d'emploi a été calculée (à moins que votre demande soit évaluée nulle parce que la Compagnie allègue qu'elle vous a terminé pour un motif valable ou parce que vous avez démissionné avant la date de cessation d'emploi. Si tel est le cas et que vous n'êtes pas d'accord avec l'énoncé de la demande de cessation d'emploi, veuillez reporter aux questions 17 et 18).

Si les renseignements personnels utilisés pour calculer votre demande sont incorrects, vous devez remplir le formulaire Demande de rectification de l'employé. Remplir ce formulaire peut changer le montant de votre demande de cessation d'emploi.

22. En raison de mon âge et de mon ancienneté, j'avais droit à une réduction à vie à la fin de mon emploi. Comment serai-je indemnisé?

Si vous étiez admissible à une réduction d'associé à vie fondée sur des critères d'admissibilité satisfaisants en matière d'âge et de service, une réclamation d'un montant de 840 \$ (appelée « **Réclamation d'actualisation à vie** ») a été soumise en votre nom. La réclamation était fondée sur l'utilisation de l'escompte sur la durée de vie moyenne pour tous les participants admissibles et supposait que la réduction à vie serait utilisée pendant sept ans à ce taux moyen. Cette demande est distincte et n'est pas incluse dans le montant de votre demande de cessation d'emploi. Vous ne devez rien faire pour le moment.

23. Qu'arrive-t-il si j'ai une garantie du client émise par une entité de Sears Canada?

Toute réclamation à l'égard des garanties du client qui vous sont fournies par une entité de Sears Canada sera réputée avoir été soumise pour votre compte (appelée « **réclamation au titre de la garantie** »). Vous ne devez rien faire pour le moment.

Questions spécifiques concernant le dépôt d'une preuve de réclamation

24. Qu'est-ce qu'un avis de cession?

La cession désigne le transfert légal des droits d'une partie (comme une réclamation contre les entités de Sears Canada) à une nouvelle partie. Il y a certaines exigences pour qu'une cession légale soit effectuée. Si vous croyez que votre réclamation peut avoir été acquise par cession ou autre transfert d'une autre partie, veuillez nous contacter.

25. J'ai une autre réclamation d'employé. Quelle est la différence entre une réclamation de période pré-dépôt et une réclamation de période de restructuration?

Pour les autres réclamations des employés, la principale différence entre une réclamation relative à la période antérieure au 22 juin 2017, lorsque les entités de Sears Canada ont déposé une demande de protection en vertu de la LACC (période de pré-classement) et la période postérieure au 22 juin 2017 (la période de restructuration) est que les montants dus par une entité de Sears Canada à l'égard d'une autre réclamation d'employé pendant la période de restructuration peuvent être payables à 100% (ou 100 cents par dollar), alors que les dettes antérieures peuvent faire les objets de compromis et sera payé en fonction de combien d'argent reste dans la succession et la priorité de votre demande.

26. Comment savoir si ma réclamation est sécurisée? Qu'est-ce que cela veut dire?

Les réclamations sont généralement classées comme des créances garanties, non garanties ou prioritaires. Une réclamation garantie signifie essentiellement qu'en tant que créancier d'une entité de Sears Canada, vous avez un privilège ou une sûreté sur une partie de la propriété de cette entité. Une entité de Sears Canada peut avoir donné en nantissement un actif en garantie lorsque vous avez contracté la dette qui vous est due ou vous pouvez avoir une créance garantie contre la propriété de l'entité Sears Canada par un jugement du tribunal ou par l'effet de la loi.

Il est très peu probable que les réclamations que vous pourriez avoir en tant qu'employé d'une entité de Sears Canada soient des réclamations garanties. Cependant, si vous avez des questions, veuillez nous contacter.

27. Quel taux d'intérêt devrais-je facturer?

Vous avez le droit de facturer des intérêts sur une créance exigible au cours de la période de dépôt préalable (mais non pas pendant la période de restructuration) si vous avez un contrat ou un jugement contre une entité de Sears Canada qui précise les intérêts à facturer. Les intérêts sur votre dette ne peuvent être réclamés que jusqu'au 21 juin 2017 inclusivement, soit le jour précédant le début des procédures en vertu de la LACC de Sears Canada le 22 juin 2017.

La distribution

28. Vais-je recevoir le montant total de mes réclamations?

Tout montant qui vous est remis à l'égard de votre demande de cessation d'emploi sera considérablement inférieur au montant indiqué dans votre relevé de réclamation, car les fonds disponibles pour la distribution devraient être considérablement inférieurs au montant que les entités de Sears Canada doivent à leurs créanciers, y compris les anciens employés.

Par conséquent, les créanciers, y compris les employés, ayant des réclamations prouvées contre les entités de Sears Canada ne recevront qu'un pourcentage de leur réclamation.

Une fois que tous les actifs des demandeurs sont monétisés et que la valeur totale de toutes les réclamations est déterminée, les recouvrements par rapport à la valeur nominale des réclamations prouvées peuvent être déterminés avec certitude. Selon le treizième rapport du contrôleur daté du 18 février 2018, le Contrôleur prévoit que les recouvrements de réclamations potentiels pour les créanciers ordinaires non garantis seront de l'ordre de 0% à 10% de la valeur nominale des réclamations, selon le traitement prioritaire de certaines réclamations. Par exemple, si un employé a une demande de cessation d'emploi de 1 000 \$ et que le pourcentage de récupération est de 5%, l'employé recevra une distribution en espèces de 50 \$.

Nous apprécions que cela soit une nouvelle décourageante pour vous, les anciens employés. Nous étudions tous les litiges possibles dans le but d'obtenir des fonds supplémentaires pour la distribution aux employés.

29. Quand recevrai-je une distribution?

À ce stade, nous ne savons pas quand une distribution aura lieu. Il faudra probablement plusieurs mois pour terminer toutes les étapes et tous les processus judiciaires nécessaires pour permettre les paiements.

Veillez continuer à consulter notre site Web et le site Web du Moniteur pour connaître les mises à jour.

Programme de protection des salariés

30. J'ai entendu parler du Programme de protection des salariés. Comment cela marche?

Le Programme de protection des salariés (« **PPS** ») est offert aux employés dont l'emploi a pris fin et dont l'employeur a déclaré faillite ou fait l'objet d'une mise sous séquestre. Le PPS verse aux employés le paiement des salaires admissibles et / ou des indemnités de cessation d'emploi, jusqu'à concurrence d'un maximum de quatre fois le maximum des gains hebdomadaires assurables de la Loi sur l'assurance-emploi, sous réserve des déductions prévues par le PPS. Avec les retenues applicables, le maximum que vous pouvez recevoir est de 3 705,69 \$.

[Cliquez ici](#) pour plus d'informations sur le PPS.

31. Quand puis-je postuler pour le Programme de protection des salariés?

En vertu de la loi, le PPS n'est offert qu'aux employés dont l'employeur a déclaré faillite en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité ou qui ont fait l'objet d'une mise sous séquestre. Sears Canada a déposé une demande de protection en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies et, par conséquent, les anciens employés de Sears ne sont pas admissibles au PPS pour le moment.

Toutefois, le Représentant juridique des employés travaille avec Sears Canada et le Contrôleur pour tenter de mettre le PPS à la disposition des anciens employés de Sears dès que possible.

Le 15 décembre 2017, le Représentant juridique des employés a assisté à une réunion avec les ministères du gouvernement fédéral concernant le PPS. Le Contrôleur, l'avocat du Contrôleur et l'avocat de Sears étaient également présents. Le but de la réunion était d'essayer d'identifier les moyens de fournir aux employés l'accès au PPS.

Nous continuons de travailler avec le Contrôleur, Sears et avec les représentants du gouvernement afin d'explorer des façons de rendre ce programme accessible aux anciens employés de Sears.

Nous publierons d'autres nouvelles si et quand les anciens employés de Sears Canada deviennent admissibles.

Le fonds de difficultés

32. Puis-je quand même faire une demande pour le fonds de difficultés?

Oui!

Si vous avez été congédié le 22 juin 2017 ou après, ou si vous avez reçu une continuation de salaire de Sears et que vous avez cessé de le faire le 22 juin 2017, vous répondez à la définition d'ancien employé et vous êtes admissible au Fonds.

Nous encourageons tous les anciens employés qui éprouvent des difficultés financières à envisager de présenter une demande au Fonds.

Si vous avez fait une demande dans le passé et que vous avez été refusé, et que votre situation a changé, vous pourriez également envisager d'en faire la demande à nouveau.

Veillez assurer d'être aussi détaillé que possible dans votre demande pour décrire les circonstances de vos difficultés. Si vous déclarez des difficultés en raison de frais médicaux, veuillez inclure le coût mensuel approximatif de vos frais médicaux pour

vous et votre famille. Veuillez inclure dans votre application le plus de détails que vous pouvez fournir.

Le formulaire de demande peut être trouvé sur notre site Web [ici \(pour l'anglais\)](#) et [ici \(pour le français\)](#) ou sur le site [Web du Contrôleur ici](#). Veuillez noter dans les instructions que les formulaires de demande doivent être envoyés directement au Contrôleur à searscanada@fticonsulting.com.